

Loi constituant en corporation la *National Surety Company of Canada*.

Loi à l'effet de prohiber l'usage illicite de l'opium et autres drogues.

Loi modifiant la Loi des terres fédérales concernant la vente ou autre aliénation de terrains houillers et de droits d'exploitation houillère.

Loi modifiant et codifiant les Lois concernant les animaux de ferme.

Loi réglementant la vente et l'inspection des fruits et leurs contenants.

Loi modifiant et codifiant la législation relative aux brevets d'invention.

Loi modifiant la Loi de 1921 concernant le droit d'auteur.

Loi concernant une certaine convention de commerce entre Sa Majesté et le Président de la République Française.

Loi modifiant la Loi des pétitions de droit.

Loi modifiant la Loi de la pension et du fonds de retraite du service civil.

Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada.

Loi pour faire droit à Christina Julia Hamilton.

Loi pour faire droit à Smith Kain.

Loi pour faire droit à Gladys Malcolm Mushett.

Loi pour faire droit à William Francis Rafferty.

Loi pour faire droit à Gladys Teague.

Loi pour faire droit à Elizabeth McKinley.

Loi pour faire droit à Algernon Cecil Aubry Moran.

Loi pour faire droit à Emily Adlene McCausland.

Loi pour faire droit à Winnifred Scatterd.

Loi pour faire droit à Grace Lees Smiley.

Loi pour faire droit à Laura MacBrien.

Loi pour faire droit à Chester Abbott Redmond.

Loi pour faire droit à James Dunnett.

Loi à l'effet de pourvoir à l'institution d'enquêtes sur les coalitions, monopoles, trusts et syndicats (*mergers*).

Loi concernant *The Northern Trusts Company*.

Loi concernant la Haute Cour Subsidiaire de l'ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1924.

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre siégeant en comité des subsides, reprend l'examen des crédits.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai donné un résumé des décisions du Parlement à venir jusqu'au printemps de 1919. Toutes les autres adjudications se firent dans le cours de l'été de 1919. Au printemps de 1920, le gouvernement soumit au Parlement, non pas un nouveau programme, mais une estimation des sommes nécessaires pour continuer les travaux dont le Parlement avait approuvé l'entreprise l'année précédente, c'est-à-dire le chiffre du crédit nécessaire pour l'exercice suivant, car, il va de soi que les navires de la dimension de ceux qui étaient sur les chantiers à cette époque, ne pouvaient être terminés même durant cette année-là. Et le Parlement vota les fonds nécessaires. Il s'agissait simplement d'un crédit destiné à l'exécution du programme que la Chambre des communes avait précédemment sanctionné à l'unanimité. Je

243

crois pouvoir affirmer, bien que n'aie pas eu le temps de revoir le compte rendu des débats de 1920, que même en 1920, personne n'a soulevé d'objection ici contre l'idée de compléter les navires en construction, ni critiqué l'opportunité du programme définitivement adopté au printemps de 1919. De fait, plusieurs autres pays s'étaient lancés dans des entreprises de même nature; les navires étaient en plus grande demande que jamais; quoique la situation s'améliorât au Canada, la nécessité de fournir du travail aux ouvriers qui étaient employés dans nos chantiers maritimes, des vétérans de la Grande guerre pour la plupart, s'imposait plus que jamais. Nous avons donc continué les travaux, qui étaient pour ainsi dire terminés en 1920; un crédit relativement faible,—je ne sais s'il fut de 2 ou de 3 millions,—fut demandé en 1921. La demande de ce crédit fut combattue à outrance. A cette époque, le problème du transport s'était modifié complètement. A ce moment, la déflation commençait à produire ses effets; les navires abondaient. On n'en demandait plus, il y en avait d'immobilisés partout. C'est alors que certains honorables membres virent qu'une bonne chance s'offrait à eux d'attaquer le gouvernement. Après avoir approuvé le projet dans son ensemble et avoir voté les crédits nécessaires à l'exécution de ce programme, mes honorables amis firent volte-face et tentèrent par tous les moyens d'empêcher l'adoption du crédit nécessaire au parachèvement de l'entreprise.

M. BLACK (Huron): A quelle époque était-ce?

Le très hon. M. MEIGHEN: C'était au mois d'avril ou de mai 1921. Cette opposition était quelque peu en retard, mais je n'ai pas à m'occuper de cet aspect de la question pour l'instant. Je ne blâme pas mes honorables amis de la droite d'avoir approuvé le programme naval que nous avons adopté à cette époque. Je suis d'avis que ce programme de construction navale avait sa raison d'être au point de vue affaires, à l'époque où nous l'avons mis à exécution, puisque de toutes les parties du monde les demandes affluaient réclamant l'usage de locaux dans nos chantiers et dans nos ports pour y faire construire des navires. Pendant tout le cours de l'année 1919, nous dûmes prohiber la construction des navires en Canada pour le compte même des pays neutres. Vers le même temps aussi, nous avons refusé d'entreprendre la construction des navires d'un certain type, c'est-à-dire des navires en bois. Avons-nous assez été importunés par les armateurs et les entre-